

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°/CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 1.5 SEP 2014 PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 10877 A LA SOCIETE SOCIETE OLIVE

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1er B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n° **KIN/20080926/113000** introduite par la Société **SOCIETE OLIVE** en date du **26/09/2008**, et les pièces requises y jointes ;

3ème Niveau, Immeuble Gécamines (ex-SOZACOM), Boulevard du 30 Juin, Kinshasa/Gombé - RDC Tél.: (00243) 01 – 510 - 4771 Site Web: w.w.w.miningcongo.cd

E-mail: cabminrdc@yahoo.fr



Considérant que

La Capacité financière minimum est inadéquate ;

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la Société SOCIETE OLIVE, ayant son siège social sis Avenue Industrielle N°29, Bukavu/Sud-Kivu, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La Société **SOCIETE OLIVE** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le .1.5. SEP. 2014....

AMPLIATIONS:

Cabinet du Président de la République

Cabinet du Ministre des Mines

Secrétariat Général des Mines

Cadastre Minier

CTCPM

.

SAESSCAM

Direction des Mines

Direction de Géologie Direction des Investigations

Direction chargée de la Protec. de l'Environ.

Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

SOCIETE OLIVE : 1



: 1

Martin KABWÉLULI